



JANVIER 2021

Séance ordinaire du Conseil de Ville tenue le 19 janvier 2021 en la salle du Conseil sise à l'hôtel de ville au 84 rue du Sacré-Cœur, à l'heure habituelle des séances.

Cette séance ordinaire est tenue exceptionnellement en vidéoconférence, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci; formant quorum. Est également présent, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. La séance est ouverte à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2020 à 17h00 et 17h15
- 1.3 Correspondance
- 1.4 Comités (rapports)
- 1.5 Certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour l'année 2021
- 1.6 Appui au Recensement 2021

2. TRÉSORERIE/FINANCES

- 2.1 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement
- 2.2 Participation au programme TECQ 2019-2023

3. URBANISME

4. TRAVAUX PUBLICS

5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE

- 5.1 Demande de subvention - Programme «Emplois d'été Canada» pour l'année 2021

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. GREFFE/DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Josée Paquette
Appuyé par : Claudia D'Asti
Et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert.

ADOPTÉ

1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-002

Adoption du procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2020 à 17h00 (Budget 2021) et 17h15

Attendu que les membres du Conseil de ville renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du le 1^{er} décembre 2020 et des séances extraordinaires du 15 décembre 2020 à 17h00 (Budget 2021) et 17h15;



Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Pauline Lavoie-Dubé
Et résolu,

QUE le Conseil de ville approuve les procès-verbaux ci-dessus mentionnés, tels que rédigés.

ADOPTÉ

1.3 Correspondance du mois

Le greffier par intérim mentionne que la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 décembre 2020 a été acheminée aux membres du Conseil.

1.4 Comités (rapports)

- Rapport du comité des loisirs
- Rapport du comité des travaux publics
- Rapport du comité des finances

1.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-003

Certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour l'année 2021

Proposé par : Serge Desjardins
Appuyé par : Claudia D'Asti
Et résolu,

D'autoriser la Ville de Terrebonne à demander au MDDELCC un certificat d'autorisation au nom de la Ville de Charlemagne pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire pour l'année 2021.

ADOPTÉ

1.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-004

Appui au Recensement 2021

Attendu les tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises;

Attendu qu'en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

Attendu que Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement. Nous aimerions travailler avec vous et votre municipalité afin que les résidents de votre collectivité soient avisés et informés de ces possibilités d'emplois;

Attendu que la Ville de Charlemagne désire encourager les efforts de ses résidents à remplir leur questionnaire du recensement auront une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

Pour ces motifs; il est proposé, appuyé et résolu unanimement,

Que la Ville de Charlemagne appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. TRÉSORERIE/FINANCES

2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-005

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement

Considérant les recommandations du comité de finances;



JANVIER 2021

Il est proposé par : Joe Falci
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

D'approuver la liste des comptes à payer en date **du 20 janvier 2021** :

- Liste des comptes à payer totalisant la somme de:	942 345.40\$
- Registre des chèques émis ou payés totalisant la somme de:	86 859.15\$
- Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de:	39 486.15\$
- pour un grand total de:	2 097 895.25\$

Que le Conseil de ville approuve la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements.

ADOPTÉ

2.2 **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-006** **Participation au programme TECQ 2019-2023**

Attendu que la Ville de Charlemagne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Charlemagne doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Claudia D'Asti
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

Que la Ville de Charlemagne s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville de Charlemagne s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville de Charlemagne approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville de Charlemagne s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville de Charlemagne s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville de Charlemagne atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

3. URBANISME

4. TRAVAUX PUBLICS

5. LOISIRS/COMMUNICATIONS/BIBLIOTHÈQUE**5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-007****Demande de subvention - Programme «Emplois d'été Canada» pour l'année 2021**

Attendu le programme de subvention «Emplois d'été Canada» pour l'année 2021, pour l'embauche de personnel étudiant lors de la saison estivale et offert par Emploi et Développement social Canada;

Pour ces motifs; il est proposé, appuyé et résolu unanimement,

Que Monsieur Olivier Goyet, direction générale/greffé, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Charlemagne, tous les documents relatifs à la demande de subvention dans le cadre du programme «Emplois d'été Canada» pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. VARIA**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

•

8. Résolution numéro 21-01-008**Levée de la séance**

Il est proposé par : Josée Paquette
Appuyé par : Serge Desjardins
Et résolu,

Que la présente séance soit levée à 19h14, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Olivier Goyet
Direction générale/greffé par intérim